

Formation des dirigeants :

Les Buvettes associatives

Sommaire :



Objectif :

- Connaître la réglementation en matière d'ouverture de débit de boissons
 - Partager les expériences
-

Programme :

1er partie : les buvettes associatives

I. Les fondements et les interdits

II. Les débits de boissons temporaires

1. Hors installations sportives (L.3334-2 CSP)
2. Dans les installations sportives (L.3335-4 CSP)
3. Dans tous les cas

III. Les catégories de boissons

IV. Précisions/exemples :

1. Cercle privé
2. Soirée étudiante
3. Fêtes d'école

V. Responsabilités et sanctions

VI. La lutte contre l'alcoolisme

1. Quelques rappels
2. Prévention routière
3. Conseils

2ème partie : Rappel des règles pour les manifestations avec dégustation

Méthodes et outils pédagogiques :

Chaque point du programme sera appuyé par des documents diffusés par vidéo projection.

Support remis à chaque participant en début de stage reprenant l'ensemble de la diffusion pendant le stage et agrémenté de documents pratiques.